

Le lendemain, le prétendu Lacordaire fut interrogé de nouveau, pressé de questions et il finit par avouer qu'il n'était autre que P... lui-même. On sut alors que les 2,000 francs qu'il avait soustraits avaient été gaspillés par lui en moins de quinze jours, et qu'ensuite il avait fait des dettes et des dupes sur plusieurs points de la ville. Son premier soin, en arrivant à Paris, avait été de louer au mois une calèche à deux chevaux, qui venait le prendre chaque matin à l'hôtel où il était descendu dans le faubourg Saint-Germain, et, au moment de son arrestation, il redevait au loueur 400 francs sur le prix de la location, et il n'avait plus un centime en sa possession. Le vol de Breste n'était pas, du reste, son coup d'essai; P... avait eu précédemment des démêlés avec la justice, et il se trouvait sous le coup d'un mandat d'arrêt décerné contre lui à la suite d'un jugement du tribunal correctionnel de la Seine qui l'a condamné à un an de prison pour escroquerie. Ce mandat lui a été notifié au dépôt de la préfecture de police, où il a été écroué pour être mis à la disposition de la justice.

Au mois d'octobre dernier, le sieur R..., directeur d'une Compagnie d'assurances, traversait le quartier des Halles pour se rendre à un théâtre du boulevard, lorsqu'il fut abordé par un jeune homme d'environ 25 ans, mis avec distinction, qui lui demanda une adresse. Le sieur R..., satisfait à sa demande et le jeune homme élégant, continuant de marcher auprès de lui, engagea la conversation. Il se nommait le vicomte Gaston de Pontramé. Son père, habitant la province, lui refusait de l'argent pour le punir de ce qu'il s'était laissé enlever une somme très-importante par des chevaliers d'industrie. N'exerçant aucune profession, il se trouvait dans un grand embarras.

Le directeur d'assurance fut touché de ce récit fait avec une simplicité portant le cachet de la vérité. Il pensa qu'il pourrait occuper ce jeune homme dans son administration, et l'ayant emmené au spectacle, il lui proposa de le loger provisoirement dans son domicile, ce qui fut accepté avec des expressions de la plus vive reconnaissance. En rentrant, le sieur R... remit au concierge un billet de 500 fr. pour payer un effet qu'on devait venir recevoir le lendemain de bonne heure; il avait pris ce billet parmi d'autres billets de banque de 500 et de 1,000 fr. garnissant son portefeuille et formant une somme considérable.

Le matin suivant, le sieur R..., après s'être levé, demanda que l'on fit venir le jeune homme qu'il avait installé la veille dans une pièce voisine de sa chambre à coucher. On lui dit que ce jeune homme était parti depuis plus d'une heure, en disant qu'il était appelé pour une affaire pressée. Aussitôt le directeur fut frappé de l'idée qu'il pouvait avoir été dupe d'un escroc; il jeta un coup d'œil vers l'endroit où il avait placé son portefeuille et il ne le vit plus. Une plainte fut déposée, et toutes les investigations faites pour retrouver le voleur furent infructueuses, lorsque avant-hier, passant rue Michel-Lecomte, le sieur R... aperçut son filon qui, avec son air mielleux, abordait un monsieur d'apparence respectable, qu'il avait sans doute choisi pour nouvelle victime. Dûment averti, un sergent de ville vint s'emparer du noble personnage, et malgré ses grands airs de feinte indignation, le conduisit chez le commissaire de la section Sainte-Avoie.

Après constatation des faits, le magistrat a envoyé à la préfecture le prétendu vicomte de Pontramé.

— On lit dans le Journal d'Indre et Loire :

La police est en ce moment à la recherche d'un homme à cheveux blancs, à l'air vénérable,

qui paraît avoir fait bon nombre de dupes aux alentours de notre ville.

Ce respectable citoyen, bien que modestement vêtu d'une simple blouse et occupé d'abord à curer des fossés, est parvenu à faire croire à toute la commune de St-Cyr qu'il était un vrai gentilhomme de vieille souche, très-riche mais voulant connaître et expérimenter par lui-même tout ce que les travaux manuels ont de pénible pour ceux dont ils sont l'unique ressource.

Bientôt notre philanthrope trouvant la commune de son goût et de facile accommodement, déclare qu'il veut habiter le pays : il achète sur parole un terrain à celui-ci, des briques à celui-là, voiture et cheval à un autre, le tout sans marchander et sans payer bien entendu. Il caresse les enfants de l'endroit, les porte sur son testament pour 10,25 ou 30,000 francs; fait des compliments aux fermiers sans oublier les fermières, etc.; chacun se l'arrache, on l'invite à déjeuner, à dîner, à coucher; à table les meilleurs morceaux sont pour lui, le soir, le meilleur lit lui est dévolu. Mais un beau jour notre homme jugea prudent de détalier sans laisser sa carte et sans même s'occuper de la carte à payer.

Nous ajouterions, comme d'habitude, l'auteur de ces filouteries est inconnu, la police est sur ses traces.

Le 15 octobre, un incendie a éclaté vers les cinq heures du soir, à Husincé (Bohême), lieu de naissance du célèbre Jean Huss. En une heure, trente deux maisons ont été réduites en cendres, la maison N° 36, où naquit Jean Huss, est du nombre de celles qui ont été la proie des flammes. Cinquante-cinq familles ont perdu dans ce sinistre presque tout ce qu'elles possédaient.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Mercuriale du marché aux grains de Lille du 26 OCTOBRE 1859.

Blé blanc vendu, 1,250 hectolitres	20 62
Blé macaux id. 180 hectolitres	18 61
Prix extrême du blé blanc	18 à 23 fr.
Id. du blé macaux	17 à 19 fr.
Hausse à l'hectolitre : Blé blanc	0 56
Id. id. Blé macaux	0 61
Fleurs (le sac de 100 kilog.)	34 85
Hausse : 0 fr. 10 cent.	
Son (le quintal métrique)	9 50

Prix moyen (à l'hect.) des marchés du département, plus Arras.

Blé blanc	Blé macaux
Semaine courante. 19 51	17 09
Semaine précédente 19 22	17 06
Hausse	0 29 Hausse 0 03

TAXE DU PRIX DU PAIN

dressée d'après les bases déterminées par l'arrêté municipal du 25 octobre 1855.

Prix du pain par pains d'un kilog. 1/2 :	
Pain de ménage, le kilogramme	25 »
Pain de 2e qualité, idem	28 »
Pain blanc, idem	32 »
Pain de fleur (dit pain français, 125 gr.)	5 »
Les deux pains	10 »
Les quatre pains	20 »
Les huit pains	40 »

Le docteur DE MOLÈNES-MAHON, de Paris, est seul chargé par les administrations des hospices de Lille, Orléans, Tours, Angers, etc., de faire l'application du procédé Mahon « qui a obtenu depuis 1806 mille guérisons par an, » terme moyen, dans les hôpitaux de Paris. » (Rapport de l'Académie de médecine.)

Il fera son service à Lille le premier mercredi de chaque mois, et recevra les malades particuliers ce même jour, à l'HOTEL DE L'EUROPE, de midi à 4 heures.

Guérison à forfait des maladies de la peau et du cuir chevelu : teignes, dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, pellicules, chute de cheveux, affections contagieuses, etc.

Les frères MAHON sont décédés depuis plus de dix ans; le docteur DE MOLÈNES-MAHON est le seul de leurs successeurs qui soit médecin. Il ne reçoit à Paris que RUE ST-ANTOINE, 200. Traitement par correspondance. (1687-4687)

THÉÂTRE DES AMATEURS

Dimanche 30 octobre, spectacle à 6 h. :

1. LA VEUVE AUX CAMÉLIAS, vaud. 1 acte.
2. LES SOUVENIRS DE JEUNESSE, comédie vaudeville en 4 actes
3. LA FILLE DE DOMINIQUE, com. en un acte.

— Lundi 31, relâche.

— Mardi 1er novembre, première représentation de LAZARE LE PATRE.

THÉÂTRE des VARIÉTÉS

Situé sur la place de Trichon.

Aujourd'hui, samedi, à huit heures, grande représentation :

- DANSES SUR LA CORDE.
- EXERCICES GYMNASTIQUES.
- LA PASSION DE N.-S. J.-C.
- Diverses SCÈNES tirées de l'Écriture sainte.
- POSES PLASTIQUES représentant différents sujets.

Prix des places : Places réservées, 50 cent., premières, 30 c., secondes, 15 c.

Demain dimanche, il y aura deux représentations : la première à 6 h., la seconde à 8 1/2.

On trouve dans l'immense établissement sous l'enseigne de JEAN BART, Grande-Placé, à Lille, un ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS, dont l'élégance et la solidité ne laissent rien à désirer.

On trouve dans ces magasins les habillements les plus riches et les plus recherchés; aussi la vogue est-elle assurée à cette maison qui a compris, avec une intelligence rare, les besoins et les exigences de la population de nos grandes villes du Nord.

ANNONCES

RELIEUR.

On demande un RELIEUR, chez J. REBOUX, 20, rue Neuve, à Roubaix.

Demande d'emploi.

Un teneur de livres connaissant la comptabilité en partie double et en partie simple, désire trouver un emploi. On obtiendra tous les renseignements désirables chez J. Reboux, 20, rue Neuve.

On demande

un agent capable et expérimenté, pour une compagnie d'assurances contre l'incendie, honorablement connue. — On lui accorderait la recette importante de Roubaix et des environs. S'adresser par écrit à l'inspecteur, chez M. Darras, marchand épicer, place du Lion-d'Or, 8, Lille. (1677)

Demande d'emploi.

Un jeune homme ayant travaillé dans une filature importante, désire trouver un emploi dans une filature ou dans une maison de commerce. Il fournira de très bons renseignements. S'adresser au bureau de ce journal, sous le n° 1669. (1669)

Comptable.

Un comptable de cette ville, pouvant disposer de plusieurs heures par jour, désire les employer aux écritures d'une maison de commerce. S'adresser au bureau de ce journal, sous le n° 1666. (1666)

On demande

pour une maison faisant la nouveauté, un jeune homme bien au courant de la décomposition des tissus et de la fabrication, et capable de diriger l'échantillonnage. Réponse au bureau de ce journal, par lettre, sous le numéro 1679. (1679)

Comptable.

Une personne de bonne famille, au courant de la tenue des livres et des comptes d'intérêts, désire se placer. Réponse au bureau de ce journal, sous les initiales A. B. (1681)

Un jardinier-fleuriste désire louer, à Roubaix, Tourcoing ou Lannoy, à dater du 1er janvier ou du 1er mars prochain, une MAISON A USAGE DE CABARET, plus un DEMI-HECTARE de terre. Réponse au bureau de ce journal, sous les initiales D D. (1643)

Domestique.

Un jeune homme sortant du service de la cavalerie et portant de bons certificats, demande à se placer. — Il pourrait être employé comme conducteur. S'adresser rue de l'Hermitage, cour Coche-teux, 24, chez Henri Leplat. (1686)

Chauffeur.

Un chauffeur muni d'excellents certificats demande à se placer. — S'adresser à Tourcoing, rue du Haze, 5. (1685)

Demande d'emploi.

Un jeune homme de 27 ans, connaissant le dessin de fabrique, désire trouver une occupation fixe dans une maison de commerce de Roubaix ou de Tourcoing. Bons renseignements. Réponse au bureau de ce journal, sous les initiales A. B.

DÉPOT DE FABRIQUE DE DRAPS ET NOUVEAUTÉS POUR PANTALONS, PALETOTS, CRAVATES & GILETS OUVERTURE de la vente des NOUVEAUTÉS D'HIVER de la maison AUG. CAZY et Cie A LA VILLE DE VERVIERS, RUE DES CHAPELIERS, 22, TOURNAI

MAGASIN SPÉCIAL pour l'EXPOSITION des RICHES NOUVEAUTÉS anglaises et indigènes; spécialité de DRAPS et ÉTOFFES pour dames, livrés directement au détail à plus de 30 à 40 pour cent en-dessous des prix ordinaires, et vendus à la grande mesure de 0,74 centimètres.

VÉRITABLE PRIX FIXE La maison AUG. CAZY et Cie, montée sur la plus vaste échelle, attire l'affluence non-seulement par des assortiments considérables qui n'existent pas ailleurs, mais encore par la qualité supérieure et le bon goût de ses étoffes, la perfection de ses produits, la loyauté dans ses opérations et la grande modicité de ses prix qui fait jouir ses acheteurs d'une économie réelle de plus de 30 à 40 pour cent sur les prix les plus réduits des autres maisons, par la raison toute simple que la majeure partie de ses articles arrivent directement de fabrique, ou sont achetés au comptant sur les lieux de production, évitant par là au consommateur les bénéfices des commissionnaires, maisons de gros, intérêts des capitaux dans les crédits, frais énormes de commis-voyageurs, pertes éventuelles dans les faillites, bénéfices des détaillants, etc. Avec tous ces avantages réunis, on comprendra facilement pourquoi la maison AUG. CAZY et Cie vend la riche nouveauté à plus de 30 à 40 pour cent au-dessous des prix de n'importe quelle autre maison. La vogue et la confiance que cette maison s'est acquise depuis l'ouverture de son dépôt à Tournai, ayant donné lieu à l'imitation de ses enseignes et circulaires, le consommateur dans son intérêt personnel, est prié de faire attention au nom et à l'adresse : AUG. CAZY & Cie, à LA VILLE DE VERVIERS, rue des Chapeliers, 22, à Tournai.

Aperçu de quelques articles vendus à la grande mesure de 0,74 centimètres.

Drap noir, grande largeur, à	2.75	2.50	3.00	3.50	Drap bronze	3.75	4.50	5.00	6.00	7.00	8.50	Duffel, toutes nuances, pour paletots	5.00	5.50	6.00
Amazone pour pantalons et burnous	3.75	4.00	4.75	5.25	Id. brun, bleu et autres nuances	4.50	5.00	5.50	6.50	8.50	Velours-laine, bleu, noir et brun.	6.50	7.50	8.00	8.50
Cachemire croisé			5.50	6.00	6.50	Cuir gris gendarme à					Id. qualité extra supérieure	9.00	9.75	10.50	
Impérial croisé	6.75	7.50	8.00	8.50	9.75	Etoffes d'hiver pour pantalon	3.00	3.25	4.25	6.50	Waldavas, toutes nuances, qualités extra	10.50	11.50	12.50	13.00
Impérial croisé extra			10.50	11.50		Hautes nouveautés	7.00	7.50	8.00	8.50	9.50	Chenilles anglaises et Himalaya		9.50	14.00
Cuir-laine et satin laine extra pour pantalons	3.50	4.50	5.25	6.00	6.50	Etoffes anglaises diagonales et bandes	10.50	11.00	11.50	12.50	Etoffes pour burnous de dames 3.75 jusqu'aux plus belles qualités.				
Cuir-laine et Satin-laine fort et fin		7.00	7.50	8.50		Castorine noire, bleue et brune	2.75	3.00	4.00	4.50	Draps étrangers prima et satin-laine	12.00	13.00	16.00	
Id. qualité extra supérieure			9.00	9.75											

Grand choix de cravates cachemire, cache-nez en peluche et chenilles, depuis 1.50 jusqu'à 14.00. — Cravates, cols en soie et écharpes, à 0.50, 0.75, 1.00, 1.25, 1.50, 1.75, 2.00, 2.25, 2.50 à 6.00. — Gilets cachemire, poil-de-chèvre, velours-soie, matelassés, à 2.50, 3.00, 3.75, 4.00, 4.50, 5.00, 6.00, 7.00, 8.00, 9.00, 9.50, jusqu'à 20.00, généralement tout ce qui se fait de plus nouveau. Grand choix de soieries noires pour robes, de 2.25 à 9.00. — Assortiment de foulards de Lyon et des Indes, depuis 2.10, garantis pure soie, — et une infinité d'autres articles.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — La maison AUG. CAZY et Cie, défiant toute concurrence et voulant offrir à l'acheteur toutes les garanties possibles, accorde dix jours pour échanger, sans aucune perte, toutes marchandises qui ne conviendraient plus, et même en remboursant le montant aux personnes qui en témoigneraient le désir. — Aucune personne n'étant chargée de la vente de nos marchandises, on est prié de s'adresser directement au dépôt RUE DES CHAPELIERS, 22, A TOURNAI (deux maisons au-dessus de la Boucherie). 1646